



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES

Office of / bureau de
Dennis Bevington MP
Western Arctic

Débats de la Chambre des communes
Le lundi 4 juin 2012
La Loi sur la Société canadienne des postes

M. Dennis Bevington (Western Arctic, NPD):

Monsieur le Président, je suis ravi de m'exprimer à propos du projet de loi C-321, que mon confrère le député de Brandon—Souris a présenté à plusieurs reprises à la Chambre des communes. Je suis heureux pour lui de voir qu'il est bientôt au bout de ses peines, lui qui s'est montré un partisan hors pair du service en cause ainsi qu'un excellent président au Comité des transports, où j'ai siégé pendant trois ans. Je suis content de pouvoir l'appuyer dans sa démarche.

Depuis 1939, Postes Canada fixe un tarif postal réduit pour les documents de bibliothèque. Il s'agit toutefois d'une politique administrative et non d'une exigence légale.

Plus de 2000 bibliothèques se prévalent régulièrement du tarif des livres de bibliothèque. Il ne s'agit pas d'un programme gouvernemental, et le gouvernement conservateur ne subventionne pas ce tarif. Par conséquent, je crois que mon confrère constatera que les députés de son côté de la Chambre sont favorables au projet de loi, car celui-ci n'entraînera aucune dépense additionnelle pour ce gouvernement qui rechigne à délier les cordons de sa bourse.

La possibilité pour les bibliothèques canadiennes d'envoyer des documents d'un bout à l'autre du pays à tarif réduit permet aux Canadiens des régions rurales ou éloignées d'accéder aux mêmes documents que ceux qui habitent dans les grands centres urbains. Pour moi, qui ai grandi dans les

Territoires du Nord-Ouest à une époque où les bibliothèques étaient la principale source de savoir et d'information, ce service a toujours été une nécessité absolue.

Grâce à ce programme, la bibliothèque communautaire Ulukhaktok, située sur l'île de Victoria, dans le Haut-Arctique, dispose du même accès aux documents de bibliothèque que la bibliothèque publique de Toronto, par l'entremise des bibliothèques nationales.

Le tarif contribue à l'atteinte des objectifs de la stratégie du gouvernement en matière d'alphabétisation, d'apprentissage permanent et de dynamisation des collectivités rurales et éloignées. Il va sans dire que la nouvelle ère de l'information a aidé considérablement les collectivités partout dans le Nord canadien. Il est toujours nécessaire d'améliorer les autres formes de prestation de ces services d'information et il faudrait continuer d'en faire la promotion.

L'accès au savoir est un élément essentiel de la démocratie. Toutefois, le plus récent budget des conservateurs nous montre que ceux-ci s'opposent au savoir. Ils s'opposent à la diffusion des connaissances. Ils s'opposent aussi à ce que la population puisse faire l'acquisition de connaissances. On peut constater cela à maintes reprises dans le projet de loi d'exécution du budget.

Je tiens à parler plus particulièrement des bibliothèques, car les conservateurs sont aussi en voie de couper les vivres à la Bibliothèque nationale, qui est dépositaire des connaissances et des renseignements sur notre pays et qui non seulement recueille ces connaissances, mais qui les diffuse de diverses façons dans les milliers de bibliothèques du Canada.

Bibliothèque et Archives Canada subit des compressions de l'ordre de 9,6 millions de dollars étalées sur trois ans. Le personnel sera réduit de 20 p. 100. C'est une situation tout à fait déplorable dans un pays où il est tellement important d'utiliser les connaissances de manière à promouvoir l'expansion de l'économie et l'épanouissement des citoyens de façon équitable sur tout le territoire.

Le programme de prêts entre bibliothèques fait l'objet de compressions. Ce programme, que le projet de loi viendrait appuyer partout au pays, devra subir les coupes imposées par le gouvernement conservateur et celles infligées aux bibliothèques nationales.

Ce projet de loi bien intentionné sera annulé par les compressions massives qui seront apportées à nos bibliothèques nationales.

Le Programme national de développement des archives est lui aussi l'objet de compressions. Le développement des archives, où sont conservés les renseignements et, donc, l'histoire du pays, est également menacé. L'histoire de notre pays est riche d'un océan à l'autre. Nous avons besoin de ce genre de programme dans le territoire où j'habite, surtout quand on sait qu'une bonne partie de son histoire est transmise de vive voix et qu'elle n'est pas facilement accessible. Nous devons disposer de moyens pour préserver notre histoire pour les générations futures.

Nous avons appris que les bibliothèques de nombreux ministères ferment. Les bibliothèques d'Agriculture Canada, d'Environnement Canada, de Citoyenneté et Immigration Canada,

d'Industrie Canada, de la Commission de la capitale nationale, de la Défense nationale, de Travaux publics, de la Commission de la fonction publique et de Transport Canada sont déjà fermées. La formation n'existe plus. L'information n'est plus disponible et les gens qui la comprennent et peuvent la transmettre aux autres ont disparu.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada a annoncé la fermeture de sa bibliothèque. L'information qui s'y trouvait ne sera plus disponible et ceux qui pouvaient la transmettre dans tous les coins du pays ne le feront plus. Les Canadiens s'attendent à avoir accès aux innombrables documents gérés par Bibliothèque et Archives Canada. Que se passe-t-il à cet égard?

La présidente de l'Association canadienne des bibliothèques, Karen Adams, a déclaré notamment ce qui suit:

<< Bibliothèque et Archives Canada a pour mandat général d'acquérir, de préserver et de rendre accessible le patrimoine documentaire du Canada. Le service doit également gérer les archives du gouvernement. Même avant [la dernière série de] compressions, il lui était difficile de s'acquitter de son mandat; ...>>

Que résultera-t-il de ces compressions? Une perte des connaissances pour les Canadiens, l'impossibilité pour eux d'avoir accès aux connaissances et de comprendre la nature de notre pays en s'adressant à un service public. Il faudra payer pour avoir accès aux connaissances. Celles-ci seront difficiles à recueillir. Elles s'inséreront dans un système bien différent de celui que les Canadiens ont connu au fil des ans.

La situation est difficile. J'espère que le député qui a présenté le projet de loi en prendra conscience et qu'il implorera le gouvernement de changer ses façons de faire en ce qui concerne les services d'information. Pour l'avenir du Canada, il est absolument essentiel que l'information soit bien consignée, comprise et présentée aux gens. C'est le rôle des bibliothécaires. Les compressions entraîneront une dégradation du réseau des bibliothèques d'un bout à l'autre du Canada. Que se passe-t-il? Pourquoi voudrait-on empêcher les Canadiens d'avoir accès au savoir?

Le gouvernement pourrait-il réfléchir à ces questions fondamentales? S'est-il posé ces questions ou cherche-t-il carrément, par cette orgie idéologique de compressions, à supprimer une part du patrimoine canadien et à compromettre l'avenir de notre pays? Que se passe-t-il?

Une voix: On régresse.

M. Dennis Bevington: Nous régressons.

J'appuie le projet de loi d'initiative parlementaire du député d'en face, mais je ne souscris pas aux mesures que prend le gouvernement en ce qui concerne les services d'information.